

2024 09 01

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 025-212505325-20240919-20240901-DE

Berger
Levrault

SAÔNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation
13/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Objet de la délibération
Institutions et vie politique : désignation d'un référent sureté et participation citoyenne

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène BAUD GABLE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON (arrivée à 18h40), Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés : Nathalie CASTILLON donnant pouvoir à Violette SEGARD, Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Emilio JUAREZ, Karine GOMES donnant pouvoir à Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Jérôme CUCHE, Cyril MARECHAL donnant pouvoir à Lylian CALVAT, Franck NICOLAS donnant pouvoir à Christian MOREL, Margäux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD, Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,

Absents : Philippe RIGAL, excusé

Lylian CALVAT a été désigné Secrétaire de séance.

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 11 et 73 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et L.2212-1 ;
Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.132-3 ;
Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
Vu la circulaire NOR INTA191441J du 30 avril 2019 relative au dispositif de participation citoyenne ;
Vu la délibération n°2023 11 03 du 13 novembre 2023 instaurant le protocole Participation citoyenne en lien avec la gendarmerie ;

Le dispositif « Participation Citoyenne » vise à renforcer la vigilance et la coopération entre les habitants, la municipalité et les forces de sécurité, dans un objectif de prévention et de lutte contre la délinquance. Il repose sur une implication active des citoyens pour signaler tout comportement suspect, contribuant ainsi à la sécurité et à la tranquillité publique.

Dans ce cadre, la Gendarmerie nationale propose la désignation d'un référent sûreté et la mise en place de citoyens relais au sein de la commune, permettant une meilleure coordination avec les forces de l'ordre.

Ce dispositif vise à instaurer une chaîne d'alerte réactive et proactive dans les quartiers, en concertation étroite avec la Gendarmerie et sous la supervision de la municipalité.

Ainsi, le conseil Municipal est invité à désigner un référent sûreté et participation citoyenne,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **DE DÉSIGNER**
 - **Monsieur Marc LECAILLE**, en qualité de référent sûreté et participation citoyenne, chargé de faire le lien entre les habitants de la commune, la municipalité et les forces de l'ordre dans le cadre de ce dispositif.
 - **Monsieur Emilio JUAREZ**, en qualité de suppléant au référent sûreté et participation citoyenne.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire d'assurer le suivi et la mise en œuvre de ce dispositif, en collaboration avec la Gendarmerie nationale.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône le 19 septembre 2024,

Monsieur le Maire de Saône,,

BOURVILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DELIBERATION TRANSMISE À : PRÉFECTURE